conscience ne leur permet pas de reparaître devant leurs électeurs sans avoir achevé la grande œuvre qu'ils ont entreprise, la destruction de la magistrature. Comment, en moins de trois semaines, obtenir de la Chambre et du Sénat le vote d'un projet de réforme judiciaire? Comment régler le mode d'élection, désigner les cours et les tribunaux qui seront supprimés, poser de nouvelles règles de compétence, tout défaire et tout refaire? Le temps manque, mais non la bonne volonté. Débitez des phrases sur la Révolution, et toutes les gauches applaudiront, le Sénat s'inclinera et le gouvernement saluera. Mais il faut un projet, et ce projet n'existe pas, et personne ne peut le faire. La commission est divisée; ne le fût-elle pas, nous savons maintenant ce qu'elle est capable de produire.

Heureusement, M. Corentin Guyho est venu à son secours et a proposé de prendre immédiatement un grand parti. Il veut dès à présent conférer au gouvernement le droit de révoquer à son gré tous les magistrats inamovibles et même de déterminer le nombre des sièges et des conseillers.

Aussitôt votée, cette loi provisoire sera transmise au Sénat. M. Humbert nous sera rendu, et la loi d'organisation sera indéfiniment reculée. Tous les tribunaux, toutes les cours seront renouvelés et pourront l'être sans limites.

Les magistrats seront de vrais préfets, de vrais sous-préfets, aussi républicains, aussi bien élevés, aussi instruits, aussi expérimentés, aussi estimés des populations que les agents de M. le ministre de l'intérieur. Il serait même possible, par un perfectionnement que nos soumettons humblement à l'examen de la Chambre, de faire l'économie de l'un de ces fonctionnaires et par assimilation aux juges de paix qui sont investis dans leur canton, grâce à leur amovibilité, de la confiance de M. Goblet et de celle de M. Humbert, de réunir dans les mêmes mains, au chef-lieu de l'arrondissement, l'exercice du pouvoir judiciaire et les droits du pouvoir exécutif. Le président inamovible sera sous la dépendance absolue du préfet et du sous-préfet; ils n'auront qu'un cœur, qu'une âme, qu'une volonté, qu'une soumission aux ordres des ministres. Logez-les sous le même toit; qu'ils aient ménage commun. Mais non; soyez logiques et supprimez l'un d'eux, l'autre est inutile. Vous pourrez ainsi faire une économie d'argent et vous ferez, ce qui n'est pas à dédaigner, une économie de personnel.

Le nouveau personnel judiciaire est déjà épuisé; c'est M. Humbert lui-même qui nous l'a dit. Ce n'était qu'à grand'peine qu'il appelait à lui des magistrats républicains inamovibles. Où trouvera-t-il des premiers présidents, des présidents, des conseillers, des juges provisoires? Nous avons même tort de les qualifier de provisoires; ce qui est provisoire peut durer, tandis que les nouveaux magistrats seront fatalement condamnés à une mort prochaine. M. le garde des sceaux a-t-il donc déjà oublié un incident qui s'est produit il y a quelques jours? Un magistrat d'un grand tribunal des environs de Paris, le plus grand et le plus proche, avait été appelé à la présidence d'un siége d'arrondissement. Avant de prêter serment devant la cour d'appel, il était allé visiter sa future résidence. A son retour, il apprend que le principe de l'élection est voté par la Chambre des députés. Il se prend de peur et il déclare qu'il refuse les honneurs de la présidence, et qu'il reste simple juge d'une ancienne résidence royale. Croit-on que le projet de M. Corentin Guyho l'ait rassuré? Nous en doutons. Combien d'autres seront comme lui! Et les justiciables, que penseront-ils, que pensent-ils de cette justice aussi branlante que le ministère? Certains plaideurs s'accommoderont peut-être des juges de M. Humbert; mais il en est d'autres qui préfèrent ceux de M. Boysset, d'autres qui attendent avec impatience ceux de M. de Douville-Maillefeu. Tous les six mois, les juges changeront, et la justice avec eux.

Ce qui ne changera jamais, c'est la docilité, la faiblesse, le manque de courage du gouvernement et du centre. Avant-hier, Mgr Freppel, dominant, par la force irrésistible de l'éloquence au service du droit, les clameurs et les injures de la gauche, adressaità la conscience de la majorité un appel qu'elle a refusé d'entendre.

Les députés du centre courbaient la tête; l'un d'eux, et non le moins actif ni le moins ambitieux, se détournait avec affectation, n'osant croiser le regard de l'orateur. Il n'est pas un de ces républicains honnêtes et modérés qui n'ait prévu les conséquences de la suspension de l'inamovibilité, pas un d'eux qui se fasse illusion sur la valeur de la magistrature éphémère qu'on veut improviser. Et pas un d'eux n'osera rejeter la proposition de M. Corentin Guyho, que M. Humbert accepte à l'avance. Pourquoi cette faiblesse? Pourquoi cette iniquité? Mgr l'évêque d'Angers l'a dit avant-hier: *parce qu'il faut être l'ami de César*, et le César d'aujourd'hui nous le connaissons, c'est le César aux mille têtes, c'est la démagogie.

F.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Madrid, 25 juin.

La *Gaceta* publie le projet présenté par M. Camacho aux Cortès, réduisant les droits d'importation de toutes provenances pour le charbon, le coton, les cuirs, la laine, la soie et autres matières premières pour l'industrie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous recevons la dépêche suivante :

« St-Pierre-lez-Calais, 25 juin 1882, 9 h. 40 soir.

» Au concours de gymnastique qui vient d'avoir lieu ici, la société roubaisienne *La Française*, a remporté le prix d'honneur : son succès a été immense. »

Pesage public. — On vient d'ouvrir un pesage public au bureau de l'octroi de la gare du Nord-Est.

Suicide. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, un peintre, Auguste Bray, âgé de 42 ans, s'est pendu dans le grenier de la maison qu'il occupait rue St-Jean, avec sa famille.

Depuis quinze jours, cet homme était sans travail, et la misère était devenue si affreuse dans ces derniers jours, vue dans la matinée du dimanche, le malheureux exhalait publiquement son chagrin et son désespoir. Sa femme, minée elle-même par les privations, et traînant après elle trois petits enfants dont les cris appelaient inutilement un morceau de pain, avait tâché de le consoler, tandis qu'elle-même pleurait en cachette.

Cependant elle lui avait parlé avec tant de cœur et d'affection, que le malheureux s'était retiré, de cette scène, assez calme en apparence.

Ceci se passait vers deux heures, et déjà la femme n'y pensait plus, lorsque vers trois heures, étant montée au grenier pour y prendre un peu de bois, elle recula épouvantée en apercevant son mari pendu par une corde à une poutre de la toiture, et râlant dans d'atroces convulsions.

Dans son effroi, elle faillit rouler au bas de l'escalier. Les cris affreux qu'elle poussait, attirèrent les voisins, qui accoururent en foule; l'un d'eux, à défaut de couteau, rompit la corde avec ses mains. Mais il était trop tard. Le malheureux avait expiré.

Ce suicide a produit la plus profonde impression dans le quartier où l'on plaint beaucoup la pauvre veuve et ses trois jeunes enfants.

La scène du cercle du Progrès. — M. Duhaut, le fougueux collectiviste, qui, l'autre jour, malmenait de si belle façon M. l'adjoint Lacquement, adresse, aujourd'hui qu'il est sous le coup de poursuites, la piteuse lettre suivante aux journaux radicaux :

Monsieur le Rédacteur,

Appelé devant M. le commissaire central de Roubaix pour répondre à une accusation portée contre moi, accusation qui me reproche d'avoir tenu des propos injurieux contre M. le maire de Roubaix, je viens vous prier de bien vouloir m'ouvrir vos colonnes pour protester non contre les paroles que l'on me prête et dont je n'ai nul souvenir, mais contre le sens que l'on donne à ces paroles, attendu que je n'ai jamais eu à me plaindre de M. Léon Allart, soit comme patron, soit comme magistrat.

Je proteste également contre toute idée malveillante que l'on pourrait me prêter à l'égard de M. D. Lacquement, adjoint, dont la bienveillance pour moi ne fait de doute pour personne.

J.-B. DUHAUT.

Pas fier du tout M. Duhaut!

Outrage public à la pudeur. — Dimanche soir, on a arrêté Louis Deledale, aux Trois-Ponts, pour outrage public à la pudeur.

Terrible! — C'est le mot; demandez-en le sens à la cabaretière du *Soldat généreux*, rue St Elisabeth. Elle vous dira que dimanche soir trois individus après lui avoir cherché querelle, se mirent à tout briser dans son estaminet. Comptoir, tables, chaises, verres, tout se cassait et volait en éclats sous les efforts sauvages de ces trois furieux ivrognes. Ils auraient volontiers frappé la dame elle-même, et déjà ils lui envoyaient des débris de chaises à la figure, et s'apprêtaient à la cribler de coups, lorsque les cris de la malheureuse attirèrent la police qui mit fin à cette scène.

Pour une casquette. — Chacun entend la coquetterie à sa façon : celui-ci se pimpe comme une demoiselle ; celui-là revêt la sérieuse redingote noire ; d'autres visent moins haut : Emile Valcke, par exemple, rêvait depuis longtemps de porter une casquette à ponts aussi élevée qu'un chapeau de soie. Rue du Collége, il aperçut chez le chapelier Faviet, le couvre-chef tant désiré. Il entra pour un motif futile, et enleva adroitement l'objet de ses longues convoitises. Faviet ne s'aperçut du vol qu'une heure après, et comme il avait donné de l'individu et de la casquette volée, un signalement complet, Emile Valcke fut arrêté dans un estaminet où il étalait sa facile acquisition avec la vanité d'un paon. Pauvre homme et pauvre casquette!

Jeux de hasard. — C'était la Kermesse du *Jean Ghislain*, hier à Roubaix. Les promeneurs ont été nombreux toute la journée, surtout les jeunes gens et des gamins.

Aussi les jeux de hasard pullulaient-ils. Il fallait voir comme on les entourait avec intérêt.

Mais voici qu'apparaît soudain la police, et, en un clin d'œil, elle met la main sur les jeux et arrête ceux qui les tiennent. En quelques minutes la rue de l'Ommelet a été nettoyée.

Nous félicitons la police de cette utile épuration.

Entre gamins. — Voici deux gamins qui promettent, à en juger par leur exploit de dimanche. Alphonse Delescluse, âgé de 14 ans, et Arthur Allard, du même âge, s'étaient pris de querelle, et, excités par leurs nombreux camarades, ils en vinrent bientôt à se frapper à coups de pieds et à coups de poing. Mais le premier des deux combattants, plus solide que son adversaire avait le dessus sur lui, et le narguait impitoyablement. Alors le vaincu, sortit traîtreusement un canif et en porta plusieurs coups à Delescluse.

Heureusement les blessures qu'il a reçues ne sont pas graves.

Pas de courtoisie. — Un homme qui bat un autre homme, est déjà répréhensible ; mais un homme qui bat une femme, comment le qualifier?

La galanterie de Louis Gouthaen a consisté dimanche à frapper une ménagère, Octavie Vandemabert, qui habite dans la rue de la Guinguette. Ce gentleman ira prendre sur les bancs de la police correctionnelle, quelques leçons de courtoisie.

Me voici! — Un expulsé de France, J.-B. Duplat, fatigué de la vie nomade et misérable qu'il menait à Roubaix depuis qu'il y était rentré, est allé se mettre hier à la disposition de la police en lui déclarant sa situation anormale. Satisfaction sera donnée à ce belge, si soudainement pris de nostalgie, et selon son désir, il aura une escorte de deux gendarmes, pour le reconduire à la frontière.

Après tout c'est un moyen facile de ne pas s'ennuyer en voyage.

Un mendiant. — La police a arrêté hier un homme de 53 ans, Louis Leclerc, pour délit de mendicité dans la rue du Chemin de Fer.

Fête de St-Pierre. — A l'occasion de la fête de St-Pierre, une messe sera célébrée, jeudi à 7 heures, à St-Martin, pour l'Eglise, la France et la société St-Vincent-de-Paul.

Une présidence méritée. — Nous avons déjà parlé du concours d'Hénin-Liétard.

Voici quelques renseignements complémentaires et flatteurs pour notre ville.

Le jury était composé d'artistes d'une très grande valeur, parmi lesquels on remarque M. Artus, chef d'orchestre au Châtelet, M. Leroux, chef de musique de l'école d'artillerie, à Vincennes, M. Meyste, chef de musique au 128e de ligne, M. Maldermans, chef de musique au 4e régiment de ligne belge, MM. Ballaut, Rupès et Tillard, compositeurs à Paris, MM. Lefebvre, Villaufret et Verruist, de l'Opéra; nous en passons et des meilleurs.

Lorsqu'il s'est agi d'élire le président, on a fait choix *à l'unanimité* et *par acclamation* de M. Victor Delannoy. Les membres du jury ont déclaré vouloir rendre un hommage flatteur et mérité au talent musical, à la science et à la réputation du directeur de la *Grande-Harmonie* de Roubaix.

Le concert du Cercle du Dauphin. — Nadaud, le grand Nadaud, était hier dans sa bonne ville de Roubaix! Il a charmé, par son talent, tout un auditoire d'amis, qui s'était réuni pour savourer ses délicates chansons au Cercle du Dauphin.

Il a dit entr'autres morceaux : la *Garonne*, *Anarchasis en France* et *le père Chrétine*. Nous renonçons à décrire l'enthousiasme qu'il a provoqué.

Mme Landouzy-Besville s'est fait entendre plusieurs fois. Elle a chanté l'air des *Noces de Jeannette* d'une façon charmante.

MM. Landouzy, Laurent Meyer, comme instrumentistes, ont dignement complété l'ensemble.

N'oublions M. Stiers, qui a dit avec beaucoup de finesse un à-propos en vers, titre : *le Dauphin* et la section chorale, qui a chanté avec beaucoup d'ensemble.

G. M.

La Fanfare Delattre à Dunkerque. — La société est arrivée dimanche matin à Dunkerque par le train de 9 h. 35, et a été reçue par la musique communale et toutes les sociétés chorales de la ville. De magnifiques bouquets ont été remis à leur descente de wagon, aux chefs de la Fanfare, Puis le cortège s'est dirigé vers la mairie où les vins d'honneur ont été servis. A quatre heures a commencé le concert dans le Parc de la marine. Le programme choisi par la Fanfare Delattre était des plus attrayants et se composait de huit morceaux. Le public Dunkerquois a accueilli par de fréquents applaudissements la brillante exécution de la société roubaisienne.

Les Concerts du parc de Barbieux. — Le concert de dimanche, favorisé par un temps superbe, a attiré une foule énorme au parc de Barbieux. L'irréprochable exécution des différents morceaux inscrits au programme, a valu à la *Grande Harmonie*, des applaudissements auxquels elle est depuis longtemps habituée. Nos sincères félicitations à M. Paul Fournier dont le solo de clarinette a été joué d'une façon si brillante et si juste.

La *Lyre Roubaisienne* a mérité une seconde fois les éloges que nous lui avons décerné vendredi.

TOURCOING

La Musique Municipale de Mouveaux. — Au festival des Prés-Saint-Gervais, (Paris) auquel a pris part cette vaillante société, elle a remporté le plus brillant succès.

Elle a concouru en 2e division :

1er prix d'exécution avec félicitations du jury.
Prix de lecture à vue avec félicitations du jury.
1er prix de soli.

La *Musique Municipale* de Mouveaux avait pour compétiteur, la musique du 7e arrondissement de Paris qui a été battue.

Une mort par immersion. — On a découvert dans le canal, à Marcq en-Barœul, samedi, le cadavre d'un manœuvre nommé Vandemeulle âgé de dix-huit ans.

Ce malheureux garçon qui demeurait au *Palais de Cristal*, hameau du *Pont*, était allé se baigner dans l'après-midi. Après avoir traversé le canal, à plusieurs reprises, il disparut tout-à-coup. Des personnes du voisinage ne le voyant plus reparaître s'émurent à juste titre, et firent des recherches dans l'eau. Elles aboutirent au bout de quelques heures à la découverte du cadavre.

La constatation médicale a établi que Vandemeulle était mort d'une congestion cérébrale, causée par l'ingestion trop récente d'aliments, à son entrée dans l'eau. Il paraîtrait qu'en outre ce pauvre garçon était sujet à des attaques d'épilepsie.

Une bonne prise. — Samedi, à 9 heures du soir, un maître-briquetier, nommé Maës, demeurant au *Pont-de-Neuville*, est venu requérir la police. Deux individus qui travaillaient encore dernièrement chez lui, a-t-il déclaré, voulaient enfoncer sa porte en le menaçant de mort.

Trois agents se rendirent immédiatement sur les lieux. Ils trouvèrent dans la maison, dont la porte était brisée, deux individus, nommés Adolphe Maes, âgé de 21 ans, et Léonard Kindt, âgé de 24 ans, nos gaillards étaient en train de fouiller la maison de fond en comble.

Ils ont été empoignés aussitôt.

L'un d'eux, Kindt, est inculpé de vol d'argent d'une montre et d'une bêche, commis, il y a une quinzaine de jours, en compagnie de deux de ses frères, au préjudice de Maes.

Il venait, a-t-il assuré, pour assommer ce dernier qui, en présence de ce vol, l'avait fait prendre.

LILLE

La distribution des prix aux exposants du Palais-Rameau a eu lieu hier, dans la salle du Grand-Théâtre de Lille.

A l'arrivée de M. le Préfet, escorté de son secrétaire général et des conseillers de préfecture, du délégué du ministère des Beaux-Arts, M. Lecourt, de M. le délégué belge, Auguste Lintelo, de Bruxelles, et de la commission organisatrice, la musique des pompiers a joué la *Marseillaise*.

M. le préfet avait, à sa droite, M. Lecomte, inspecteur général des Beaux-Arts, M. le maire de Lille, M. Viollette, doyen de la Faculté des sciences.

A sa gauche, M. le délégué belge, M. Ozenfant, président de la commission.

M. H. Rigaut, occupe le siége de secrétaire de l'Exposition.

M. Alfred Renouard occupe le siége de secrétaire général.

Sur la scène, à la suite de M. le Préfet, viennent prendre place M. le délégué du gouvernement belge, Elwart, Ozenfant, Scrive, H. Rigaut, archiviste.

A sa droite, MM. Jules Comte, inspecteur général des Beaux-Arts, délégué de M. le ministre, Géry-Legrand, maire de Lille, Violette, doyen de la Faculté des sciences, Alfred Renouard, secrétaire général de l'Exposition.

La Commission organisatrice accompagne M. le préfet.

Discours du Préfet

M. JULES CAMBON prend d'abord la parole.

Il y a un an, dit-il, Lille réussissait dans son exposition des Beaux-Arts; cette année, elle a voulu montrer ce que peuvent les arts appliqués à l'industrie et elle a parfaitement réussi.

L'orateur est heureux d'en féliciter la population lilloise.

Il passe en revue tout ce qui s'est rencontré au Palais-Rameau et tout y a été remarquable. Honneur donc à Lille. (Applaudissements.)

« Les arts, » voilà les aînés; l'industrie, voilà la sœur cadette.

Voilà celle qui permet à la France d'aujourd'hui la lutte contre l'étranger.

On a trop longtemps oublié en France que le progrès s'avance aussi chez l'étranger, à Lille, on vient de s'en souvenir et l'on a montré que notre pays n'a pas dégénéré.

Nos voisins, nos amis de Belgique (applaudissements), nous ont apporté les merveilles de leurs ferronneries, de leur sculpture d'ameublement, de leur tapisserie.

Nous les avons admirés, nous les avons applaudis.

Ici le préfet, orateur, demande de placer une anecdote.

En 1801 avait lieu à Paris la 2e exposition française. La première était de 1798.

Le premier consul venait de recevoir la visite du grand ministre d'Angleterre Fox.

Celui-ci conduit par Chappe, remarqua un exposant dans le lot duquel se trouvaient des couteaux à 3 sous.

— Pourquoi, dit Fox, ne mettez-vous pas ces marchandises en évidence?

— Cela est assez connu, je n'*expose* que les plus beaux de mon magasin.

Le ministre anglais acheta le tout et... l'industrie populaire de Sheffield fut trouvée.

Voilà ce que vous fait ici : Vulgariser les applications d'industrie française, et vous y avez réussi. (Applaudissements.)

En terminant son discours, M. le Préfet a annoncé que le gouvernement était disposé à accorder diverses récompenses aux membres actifs de cette exposition, aux applaudissements de l'assemblée il a dit que M. le ministre le charge de remettre les palmes d'officier de l'instruction publique à M. Emile Bigot-Danel, et d'officiers d'académie à M. Léon Gauche, membre de la commission organisatrice et M. Rigaut archiviste.

Le 14 juillet, a dit M. le préfet en s'inclinant vers M. Ozenfaut-Scrive, président de la commission, nous réserve d'autres récompenses. (Applaudissements.)

Le Banquet

A 6 heures un banquet de 100 couverts réunissait à l'*Hôtel de l'Europe* les exposants, la commission et les membres de la presse.

La plus parfaite cordialité n'a cessé d'y régner.

Toasts

Des toasts ont été portés par M. le Préfet, au gouvernement belge dont le représentant, M. Elwarts, gouverneur de la Flandre occidentale, est présent. (Applaudissements très nourris).

Par M. Elwarts, à la France, à Lille.

M. Géry Legrand, maire de Lille, aux exposants.

M. Jules Comte, délégué du ministère, à la commission de l'exposition.

M. Alfred Renouard, au président de la commission et à M. Léon Gauche.

M. Ozenfant remercie d'une voix émue.

M. le maire porte la santé de la presse locale qui a si puissamment aidé au succès que nous constatons.

M. Gungl', au nom de la presse, répond en excellents termes : Il boit à l'union de la France et de la Belgique industrielles. (Applaudissements).

A 6 heures, a lieu un banquet de 100 couverts à l'Hôtel de l'Europe.

En voici le menu :

Brunoise printanière.
HORS D'ŒUVRE.
RELEVÉS.
Saumon à la Hollandaise.
Filet de Bœuf à la Provençale, aux tomates farcies.
ENTRÉE.
Grenadins de Veau aux petits Pois.

Sorbets au Champagne.

RÔTS.
Poulets de grain.
Salade de Romaine.

Aspic de Homard sauce tartare.
ENTREMETS.
Haricots verts à la Maître-d'Hôtel.

Gâteaux Brunswick. | Parfait au Café.
DESSERT.

VINS
Madère. Champagne frappé. Romanée
Médoc en carafes. Pontot-Canet. Sillery mousseux

CAFE, LIQUEURS.

L'affaire de la rue de Poids

Une grande foule se pressait hier, vers cinq heures de l'après-midi, dans la rue de Poids: on ne parlait rien moins que d'un homme qui aurait été tué.

Notre reporter s'est rendu immédiatement sur les lieux. Les racontars avaient, de beaucoup, grossi une affaire qui est cependant assez sérieuse.

Le sieur Jean Louchart, cabaretier, rue de Poids, 23, avait, depuis quelques mois, le sieur Vion comme locataire. Ce dernier ne le payait plus régulièrement. A diverses reprises, il avait manifesté son mécontentement, quand dimanche, vers quatre heures, Vion a voulu puiser de l'eau à la pompe qui se trouve dans la cour. Louchard le lui interdit, jusqu'au moment où il aurait soldé son compte.

Le locataire n'attacha aucune importance à la menace de son propriétaire, quand, subitement, il reçut un coup de couvercle de marmite, qui lui fit une large blessure à la figure, s'étendant de l'œil droit à l'œil gauche en entamant le nez. Vion chercha à se défendre, mais il tomba bientôt étourdi sous les coups que lui administrait Mme Louchart qui, un manche à balai à la main, voulait faire comprendre à son locataire que le terme était échu.

Les voisins prévinrent la police; un médecin fut mandé, qui donna les premiers soins et a déclaré l'état de Vion assez grave. M. le commissaire a fait fermer le cabaret durant une partie de la journée.

Le scandale de la Madeleine

Samedi l'*Orphéon de Fives* se rendit à La Madeleine-lez-Lille, pour féliciter l'*Harmonie*, société de la commune, qui avait remporté trois premiers prix au concours d'Hénin-Liétard, le 18 de ce mois. La soirée se passa joyeusement: sérénades et compliments furent donnés et récités aux chefs de l'*Harmonie*. A minuit, l'*Orphéon* s'était réuni à l'estaminet Carpentier, pour retourner à Fives, quand une demi-heure après, quatre habitants de La Madeleine, jouissant d'une mauvaise renommée, et sujets belges, nous assure-t-on, qui étaient dans un état d'ébriété assez complet, se présentèrent à la porte du cabaret.

L'entrée leur fut refusée. Les quatre ivrognes insultèrent grossièrement les consommateurs, qui n'y prêtèrent aucune attention. A une heure, quand les Fivois sortirent, à peine étaient-ils dans la rue de Lille, que les Belges recommencèrent à les insulter.

On continua à ne pas leur répondre.

Dans la rue de Fives, près du *Romarin*, deux des ivrognes, plus enluminés que leurs camarades, s'en prirent à plusieurs Fivois, qu'ils attaquèrent; mais ils furent repoussés. Ils revinrent à l'attaque et lancèrent plusieurs coups de pied et coups de poing, auxquels on répondit. L'un d'eux tomba, et l'autre reçut un coup de canne qui lui coupa légèrement la partie droite de la lèvre supérieure.

En voyant leurs camarades à terre, qui poussaient des cris affreux, les deux autres parcoururent les rues de La Madeleine, en criant : *A l'assassin!* puis ils se rendirent chez M. le commissaire de police, qu'ils forcèrent à se lever.

M. Henry, accompagné d'un médecin, se rendit à l'endroit indiqué: il aperçut les deux Belges et les fit lever; puis il fit porter le sieur D.. jusque chez lui, où un médecin lui a recousu la lèvre.

La blessure de cet individu est si légère, qu'il a pu faire, hier matin, sa déposition chez le commissaire.

Le second n'est pas blessé. Pressé par M. Henry, de lui faire connaître la raison pour laquelle il s'était étendu sur la chaussée et avait poussé des plaintes, il déclara qu'il avait fait cela pour que l'on s'occupât de son camarade qu'il croyait mort.

L'enquête de cette affaire se poursuit activement, au détriment des quatre ivrognes, qui ne sont pas les moins coupables.

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des contributions indirectes aura lieu dans le chef-lieu de chaque département, le 17 juillet 1882.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 au moins et 2 au plus.

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires, à 18 ans, les fils des employés des contributions indirectes, ainsi que les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier ès-lettres ou ès sciences.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen ; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Sont exceptionnellement admis à concourir, jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièdes qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes, rue des Fossés, 30, à Lille, où ils devront se faire inscrire avant le 4 juillet, date de la clôture des listes. Ils pourront du reste, prendre des renseignements auprès des chefs de service de leur circonscription.

Les candidats qui justifieront du diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences ou en droit seront dispensés de l'examen.

Suicide. — Dimanche, vers onze heures du matin, la dame Flore Bernard, femme Descendre, âgée de 38 ans, demeurant 81, rue Jacquemars-Giélée, s'est suicidée en se coupant la gorge avec un rasoir.

La malheureuse, qui ne jouissait plus de toutes ses facultés depuis quelques jours, a profité de l'absence de son mari pour mettre son funeste projet à exécution.

Tramways. — Dimanche, vers midi, la femme D..., âgée de 52 ans, en voulant traverser la rue Nationale, à hauteur du numéro 59, a été renversée par le ruisseau. Le conducteur a pu arrêter son cheval et serrer son frein. La dame D..., qui a reçu les premiers soins à la pharmacie Bruneau, en sera quitte pour quelques contusions.

Le vol de la rue Masséna. — Les billets de banque de M. Baratte ont été convertis en actions du canal de Suez.

Il y en a pour 30,000 fr. environ.

La femme Verdet était une personne de précaution, grâce à cette qualité, M. Baratte : ne perdra que 5,000 fr.

Sympathies d'ivrognes. — Deux ivrognes se rencontrant, hier, rue du Croquet, et voulant se témoigner cette sympathie profonde qui unit les buveurs de genièvre, s'approchèrent l'un de l'autre.

Le premier tend la main à son confrère, qui lui répond par un formidable soufflet, et l'envoie rouler dans le ruisseau.

En tombant, il s'est fait une large blessure à la tête.

On a dû le transporter dans un estaminet, où des soins lui ont été prodigués. Son état est des plus graves.

Chez M. Martin. — Depuis deux jours, il vient de se produire deux accidents successifs dans l'usine de M. Martin, rue Solférino, 150 bis. Un premier ouvrier a reçu, avant-hier, un éclat de verre sous l'œil droit, profond d'un centimètre et large de trois, par suite de l'explosion d'un siphon d'eau de seltz ; la blessure ne présente pas de danger.

Hier matin, un ouvrier, nommé Lippens, François, était monté sur une plate-forme de 5 mètres de hauteur, quand il perdit tout à coup l'équilibre et tomba sur ses pieds. Dans sa chute, il s'est luxé le pied droit et souffre beaucoup ; les soins ont été donnés dans l'établissement où on l'a alité aussitôt. On espère, à moins de complications qui pourraient survenir, qu'il pourra reprendre le travail dans quelques jours.

Fin de saison 30 0/0 de rabais sur tous les vêtements d'Eté, Maison Thiéry aîné et Cie, 26 et 28, Place du Théâtre, 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille.

RÉGION DU NORD

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Nous recevons la dépêche suivante :

Douai, 26 juin, 3 h. 30 s.

On vient d'écrouer à la maison d'arrêt de Douai un ouvrier mineur de Dorignies qui, hier soir, a tenté d'assassiner sa belle sœur.

La victime a reçu de nombreux coups de couteau, qui mettent sa vie en danger.

Vote des députés. — Voici les votes de nos députés sur l'ensemble du projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux.

Ont voté pour : MM. Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Pierre Legrand, Masure, Screpel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, de Marcère, Plichon, des Rotours.

N'ont pas pris part au vote : MM. Guillemin, Outters.

N'ont pas pris part au vote comme ayant été retenus à la commission du budget : MM. Bernard, Louis Legrand.

Estourmel. — Le préfet du Nord vient de suspendre pour deux mois de ses fonctions l'honorable M. Fleury, maire d'Estourmel, pour avoir protesté contre la loi sur l'instruction, en ajoutant qu'il ferait tous ses efforts pour paralyser dans sa commune les mauvais effets de cette loi.

Dunkerque. — Un violent orage a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures sur Dunkerque, jusqu'à cinq heures, le tonnerre et les éclairs ont fait rage et une pluie diluvienne n'a cessé de tomber.

Bruai. — On a trouvé ce matin le cadavre de Duchateau, jeune homme de 22 ans, pendu à un arbrisseau de la forêt, à trois cents mètres de son habitation.

Ce suicide est attribué à des chagrins de famille.

LA CONFÉRENCE DE CAMBRAI

Dimanche, à cinq heures, a eu lieu l'assemblée générale du dernier des écoles catholiques de Cambrai, sous la présidence de Mgr Duquennay. La réunion s'est tenue dans la grande salle du pensionnat Ste Croix.

Plus de deux milles personnes, parmi lesquelles, un grand nombre de notabilités ecclésiastiques, étaient présentes.

M. Delloye a lu un rapport sur la marche de l'œuvre ; de fréquents applaudissements ont interrompu cette lecture.

Puis M. Chesnelong a prononcé un magnifique discours, qui a duré deux heures, et qui a provoqué un grand enthousiasme.

L'éloquent orateur a parlé contre la loi du 28 mars. Il a représenté les conseils académiques comme les esclaves des volontés du gouvernement. Il a démontré que les écoles prétendues neutres ne seront que des écoles hypocrites ou l'on enseignera la négation de Dieu.

Il a terminé en prêchant la résistance, qui devient obligatoire devant la tyrannie de cette loi. Il a parlé des gloires de la France dans le passé et fait entrevoir l'espérance de jours meilleurs.

M. de Coupigny a ensuite lu une pièce de vers sur les crucifix brisés. Mgr Duquennay a prononcé une courte allocution pour clôturer la séance.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Coquelles, près Calais, le sieur Louis Auguste Dezoteux, âgé de 24 ans, a asséné sur la tête de la fille Decrouille un coup de maillet en bois, pendant qu'elle travaillait aux champs.

La gendarmerie de Calais informée du fait s'est mise à la recherche de l'assassin qui avait pris la fuite et l'a retrouvé près du village d'Hervelinghem, canton de Marquise.

L'assassin regrette de ne pas avoir tué la victime qui ne voulait pas répondre à ses nombreuses avances. La position de la blessée est fort grave.

Le parquet est arrivé aujourd'hui à 3 heures pour instruire.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 25 JUIN. — Elisa Vanhastel, rue de Rome cour Parent 20. — Hélène Bouché. — Rachel Gerstmans, rue de la Perche cour Briet 30. — Edouard Herchelbout, rue Pellart fort Mulliez 7. — Marguerite Wullems, rue St-Laurent 47. — Palmyre Machu, rue Drouet 20. — Emile Vandesteene, au Trichon cour Tiers 12. — Marie Poupaert, rue des Longues-Haies cour Desreumaux 7. — Stephanie Voestersons, rue des Vélocipèdes 14. — Jean Dejonghe, rue de Lannoy cour Dassonville. — Louis Cooremans, rue des Longues-Haies 32.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 JUIN. — Pierre Florquin, 63 ans journalier rue de Lille cour Motte-Degand 2. — Désiré Lagache, 21 jours rue Cicéron maisons Castel.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 25 JUIN. — Victor Lacremans, 32 ans tisserand et Hermance Carpentier, 44 ans soigneuse. — Amé Delcourt, 55 ans peintre-décorateur et Rebecca Deldalle, 50 ans sans profession. — Jean Lernould, 27 ans rentreur et Clémence Barenne, 22 ans ourdisseuse. — Charles Lagrange, 25 ans tisserand et Céline Delannoy, 22 ans bobineuse. — Ursmar Voitout, 32 ans cordonnier et Léonie Buysschaert, 23 ans demoiselle de magasin. — Adolphe Lanérès, 29 ans agent d'assurances et Mathilde Morelle, 30 ans sans profession. — Gustave Latoux, 35 ans journalier et Félicine Martin, 41 ans couturière. — Jean Carette, 26 ans rattacheur et Félicie Cornil, 25 ans rattacheuse. — Charles Sermeus, 32 ans chaudronnier et Philomène Vaurobaeys, 40 ans piqurière. — Alphonse Cordan, 25 ans peigneran et Josephine Manier 25 ans sans profession. — Jules Elipo, 34 ans marchand tailleur et Marie Cousin, 24 ans sans profession. — Daniel Delécaut, tisserand et Pauline Forter, couturière. — François Blas, 33 ans instituteur et Justine Bayart, 31 ans sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Quennoy-Meurillon**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Juliette Quennoy**, décédée à Wattrelos, le 25 juin 1882, dans sa 30e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Vieille-Place, à Wattrelos.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré en ladite église, le lundi 24 juillet, à 9 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 26 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Rosine Delécluse**, épouse de Monsieur **Jean-Baptiste Bettremieux**, décédée à Roubaix, le 28 mai 1882, à l'âge de quarante-cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 27 juin 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur **Louis-Joseph Fiévet**, employé de la maison Masurel fils, époux de Dame **Malvina Géluck**, décédé à Roubaix, le 27 juin 1881, à l'âge de 48 ans, et de Monsieur **Henri Géluck**, décédé à Roubaix, le 10 juin 1881, à l'âge de 32 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-